



Toulouse, le 03/10/2023

Madame La Présidente,

Dans la suite du Congrès National de l'UNS CGT PJJ de juin 2023, la CGT PJJ Sud a tenu les 28 et 29 septembre son premier Congrès Régional. Ce temps a permis de réunir une quarantaine de participants, issus de tous les territoires de l'inter-région. C'est forte de ces temps de débats et de formation que la CGT PJJ Sud continue à se tenir aux côtés l'ensemble des agents, quel que soit leur filière, quel que soit leur statut.

Madame la Présidente, il est urgent de revenir sur les compétences, le champ d'action de cette formation spécialisée ainsi que sur les moyens alloués aux représentants du personnel. Nous craignons que le manque d'ambition ne vienne compromettre la qualité des travaux de la formation spécialisée. Nous vous rappelons qu'aucun territoire de la DiR sud n'est suffisamment étoffé en personnel pour disposer de sa propre formation spécialisée. Il nous importe donc de s'occuper de l'ensemble des services et sortir de l'entre soi du territoire, qui souvent ne revient qu'à dissimuler la poussière sous le tapis. La SST nécessite du courage et de l'action, les enjeux sont trop importants, nous vous rappelons qu'en France, quatre décès par jour sont liés au travail.

Nous sommes très inquiets quant à la multiplication des sollicitations des agents qui sont liées aux conditions de travail, à l'état de l'immobilier. L'administration compte-t-elle poursuivre son match de ping-pong permanent ou compte-t-elle agir efficacement ? A quand un vrai suivi des problèmes SST sur la Dir. Nous vous rappelons que les chefs d'établissement ont une obligation de résultat et que leur responsabilité pénale peut être engagée.

Pour exemple, une fois que le CSA T du 30/48 a fait sa visite de l'UEMO de Bagnols sur Cèze, que se passe-t-il ? Sommes-nous au bout des compétences du CSA ? Le pouvoir d'un directeur interrégional de la PJJ s'arrête-t-il ici ?

Nous avons pléthore d'exemple : UEMO Auch, UEAJ Perpignan, UEMO de Sète....

Qu'en est-il aussi de la considération des spécificités des corps communs, et notamment des AA et SA sur notre région ? Est-ce légal que les congés des AA sur des Uemo soient refusés au prétexte de maintenir une présence de secrétariat sur un Stemo ? Quid des refus de leur temps de télétravail ?

Nous tenons enfin à saluer la qualité du travail effectué par la responsable de la maîtrise des risques, la DRH et la DME. Le document proposé ce jour réactualise le protocole violence déjà en cours et l'enrichit. La CGT PJJ Sud aurait voulu proposer des amendements durant les débats. Cependant, de qui se moque-t-on, vu que ce document est déjà en ligne depuis juillet 2023 ?

Les élus CGT PJJ Sud.